



Charcuterie olymel (saucisse lafleur)

Par **jacynthe**, le **02/05/2008** à **01:45**

avons trouver dans une saucisse a hot dog un morceau d'un produit non conforme a la consommation et je peut vous dire que ce n'est pas appétissant de voir ca. La compagnie est passer chercher l'item en question et j'ai pris des photos que j'ai tansférer sur mon ordinateur. J'aimerais savoir si il y a une politique de compensation financière pour ce genre de chose . Si je décidais d'envoyer ces images sur internet pour que le monde sache que l'on ne sais pas toujours ce que l'on mange. Même si c'est un morceau d'un autre produit alimentaire qui etait a l'intérieur de cette saucisse ce n'est pas trop appétissant a voir. La compagnie peut-elle me poursuivre.

Par **bulle972**, le **11/05/2008** à **08:35**

BonjourrrrrnLes photos n'ont pas de grandes valeurs, il aurait été mieux de faire analyser directement le produit dans un laboratoire indépendant .. Maintenant, pour la compensation financière c'est à voir avec la société et de vouloir diffuser des photos qui pour vous sont vraies, pourraient ne pas l'être pour cette société et se retourner contre vous.